



AVIS PUBLIC DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné que le comité de démolition de la Municipalité de Saint-David étudiera, lors d'une séance publique qui se tiendra le du 25 mai 2023 à compter de 18h00 à la salle du Conseil municipal, située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, la demande d'autorisation de démolition relative à l'immeuble suivant :

Résidence située au 594, route 122 (lot 5 250 127 du Cadastre du Québec).

Prenez avis que toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Monsieur Mark McDuff, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-David (dq@stdavid.qc.ca, 16, rue Saint-Charles, Saint-David, J0G 1L0).

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-David, ce 11 mai 2023.

Xavier Rajotte
Inspecteur en bâtiments et en environnement
Secrétaire du Comité de démolition